

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 30 cent	Un an 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

5 Novembre. — Un terrible accident survient à Saint-Malo, dans une maison en réparation. La maçonnerie intérieure d'une cheminée s'effondre, entraînant avec elle les planchers des divers étages, et ensevelissant sous les décombres quatre ouvriers maçons dont un est retiré mort et les trois autres, très grièvement blessés.

6 Novembre — Le Président de la République du Brésil M. Morães échappe à un attentat commis contre sa personne par un militaire de la garnison de Rio de Janeiro. Le neveu du Président, le colonel Morães est légèrement blessé en aidant à désarmer le militaire. Le ministre de la guerre étant intervenu est frappé mortellement d'un coup de poignard.

7 Novembre. — Election législative dans la Corse, M. Emmanuel Arène, député républicain de Sartène, est élu.

— M. Henri Bouclier ministre du commerce, préside dans le canton de Lagny (Seine-et-Marne) l'inauguration du pont de Torcy-Vaires. Des discours très applaudis sont prononcés par M. Bret, Préfet de Seine-et-Marne, M. Prevet, sénateur; M. Menier, conseiller général, M. Henry Boucher, ministre du Commerce; M. Derveloy, député, et M. Droz, président du Conseil général de Seine-et-Marne.

— Un violent incendio détruit à Suresnes, une importante scierie mécanique occupant une centaine d'ouvriers. Les dégâts sont évalués à 300,000 francs.

8 Novembre. — Le steamer *Idaho*, de Buffalo à Chicago, sombre dans le lac Erie, au cours d'une violente tempête, sur vingt et un hommes d'équipage, dix neuf sont noyés.

— L'élégant quartier des Champs-Élysées est profondément ému par un terrible drame. La famille Dreyfus, composée du père, de la mère et de trois petites filles, se donne la mort au moyen de l'acide carbonique. On se perd en conjectures sur la cause de ce lugubre drame.

9 Novembre — Fin de la grève de la boucherie aux abattoirs de la Villette.

10 Novembre — Ouverture au jardin des Thuilleries, de l'exposition de Chrysanthèmes. M. Félix Faure, Président de la République, visite cette exposition et remet quelques distinctions honorifiques à divers horticulteurs.

11 Novembre — Il se confirme que M. Scheurer-Kestner, sénateur, qui prétend avoir des pièces établissant l'innocence du traître Dreyfus, va poursuivre par les voies légales la révision de son procès.



CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Aujourd'hui, Dimanche, à une heure, aura lieu, salle de la Chaumière, l'ouverture de l'exposition de chrysanthèmes et de fruits, de la société d'horticulture du canton de Dammartin.

Cette exposition, dont l'entrée sera gratuite, restera ouverte jusqu'à Lundi soir.

Un déjeuner auquel les membres de la Société pourront prendre part, sera offert aux membres du jury, à midi, à l'Hôtel du chemin de fer.

— Lundi prochain à huit heures du soir, séance du Conseil municipal pour la session de novembre et la fin de la discussion concernant le projet de tramway de Meaux à Dammartin. Il sera également question d'un projet concernant l'éclairage de la ville par le gaz acétylène.

— Nous avons le regret d'apprendre que M. Viel-Lamare, notre honorable et très sympathique juge de Paix vient de recevoir son changement et est appelé au poste de Limours (Seine-et-Oise).

Ce changement que rien ne faisait prévoir étonnera tous ceux qui ont été à même d'apprécier l'impartialité et la correction de ce magistrat intègre et fermement attaché à nos institutions républicaines.

M. Bihaghel Marie Joseph-Aimé, avocat, est nommé en remplacement de M. Viel-Lamare.

— La fanfare de Dammartin célébrera la Sainte-Cécile le samedi 27 courant.

Le programme de cette cérémonie comprendra une messe en musique, concerts publics dans la ville, et ban-

quet le soir à 6 heures, à l'hôtel de la Grosse-Tête.

SAINT-MARD

La charmante commune de Saint-Mard était en liesse dimanche dernier. La Fanfare « l'Avenir » desirant voir participer aux rejoissances de la Sainte-Cécile, ses jeunes sociétaires appelés à bref délai sous les drapeaux, avait devancé la date de sa fête patronale à laquelle ses dévoués administrateurs avaient convié, selon les traditions dont ils se sont fait une règle, plusieurs personnalités, au nombre desquelles figuraient en première ligne, M. Derveloy, député, et M. Edmond Labour, conseiller d'arrondissement, qui ont répondu avec le plus louable empressement à cette aimable invitation.

La veille, une brillante retraite aux flambeaux donnait le signal de la fête, inaugurée, le lendemain, par une messe solennelle, au cours de laquelle la Fanfare exécutait plusieurs morceaux, avec un harmonieux entrain, qui fait à la fois honneur au chef dévoué de cette jeune Société et au zèle attentif de ses élèves.

Un concert public qui s'est étendu aux divers carrefours de la commune, a agréablement rempli une partie de cette belle après-midi, favorisée par une température printanière.

A sept heures, un grand dîner réunissant à l'hôtel du Cheval blanc, une soixantaine de convives, parmi lesquels M. Derveloy, député, M. Edmond Labour, conseiller d'arrondissement, MM. Chavanne, Faudemer, Larger et Verin, membres du conseil d'administration de la société; le chef et le sous-chef de la Fanfare du Bourget; plusieurs conseillers municipaux, un certain nombre de membres honoraires et les

membres exécutants au grand complet. M. Sainte-Beuve, maire de Saint-Mard, s'était fait excuser de même que M. A. Pourie, son adjoint qui le matin même avait été, à son grand regret, retenu à la chambre par suite d'une indisposition.

C'est aux accents vibrants de la Marseillaise, que les invités ont été reçus dans la salle du banquet, et c'est avec un vif appétit que tous ont pris part à l'excellent repas qui leur a été servi.

Au dessert, alors que le champagne mêlait son agréable pétilllement à la franche et douce effervescence des esprits, M. Chevanne, président de la société musicale, porta un toast en l'honneur de MM. Derveloy et Labour, ainsi que de toutes les personnes qui, par leur présence, avaient bien voulu assurer la jeune fanfare de leurs sympathies. M. Faudemer, que son intelligente initiative et son dévouement à la fanfare ont toujours fait triompher des difficultés avec lesquelles il lui est parfois arrivé d'être aux prises, en sa qualité de secrétaire-trésorier, a également levé son verre et porté la santé de l'honorable député de Meaux, puis, il a donné aux futurs soldats-musiciens d'excellents et très sages conseils. M. Larger, à son tour, a parlé de la discipline militaire et donné aux jeunes recrues un avant-goût des désagréments du métier de soldat, les exhortant toutefois d'en supporter courageusement les rudes épreuves.

Par une de ces bienveillantes attentions dont on a le secret à Saint-Mard, le comité a remis à M. Derveloy ainsi qu'à M. Labour, une superbe médaille d'argent, comme témoignage de reconnaissance de leur dévouement aux intérêts de Saint-Mard.

M. Derveloy, que beaucoup voyaient pour la première fois, revêtu de son costume officiel de député, s'excusa en quelque sorte, de s'être présenté à ses bons amis de Saint-Mard, sous cet aspect un peu cérémonieux, en leur racontant dans quelles conditions de rapidité il avait dû, à l'issue de la fête d'inauguration du pont de Torey-Vaires, gagner Paris, puis la gare de Dammartin, afin de ne pas se priver du plaisir de répondre à l'aimable invitation qui lui avait été faite, puis il a lui aussi levé son verre, en portant la santé des membres du bu eau, des membres honoraires et actifs de la société musicale « l'Avenir de Saint-Mard », souhaitant bonne chance aux jeunes soldats de la classe.

Enfin, M. Edmond Labour, conseiller d'arrondissement a terminé la série des toasts en remerciant vivement le comité de la fanfare de la magnifique médaille qu'il venait de lui offrir et sur laquelle il remarquait une République couronnée d'épis et environnée d'attributs de l'agriculture, symbole de travail et de paix. En échange, et comme gage de son amitié pour la société musicale, l'honorable Conseiller d'arrondissement, remit une superbe palme de vermeil, destinée à orner la bannière.

Pour ne pas être en reste avec les aimables administrateurs de la société qui, successivement, avaient témoigné par de bienveillantes paroles, leur sympathie à l'égard du directeur de la *Petite Gazette*, leur invite, M. Edmond Labour s'est rendu près de M. Lemarié et, en lui présentant son verre, a prononcé quelques paroles d'entraînement, auxquelles M. Lemarié a répondu en souriant: ces paroles n'ayant rien de commun avec le récit de ce colloque



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 104401

malicieusement travesti et amplifié par l'*Indépendant*.

Dès dix heures, un bal très brillant et fort animé a terminé cette agréable fête de famille, dont la parfaite harmonie n'a été un seul instant troublée par aucune note discordante ayant un caractère politique. Ce résultat est dû aux idées conciliantes dont sont animées, à Saint-Mard, les organisateurs de ces fêtes, et qui aux décevantes rivalités politiques qui divisent, s'efforcent d'opposer des principes d'union et de concorde qui font leur force.

CLAYE-SOUILLY

Dimanche matin, dit l'*Écho de la Brie*, à 8 heures. Paul Chatoux, âgé de 22 ans, garçon charcutier à Claye, a été victime d'une tentative de meurtre commise par un nommé Emile Morieu, garçon charcutier également.

Il a reçu trois blessures sérieuses qui ne mettent pourtant pas sa vie en danger. Ce crime, commis avec préméditation, a pour mobile la vengeance.

L'assassin a tenté de se suicider, son acte coupable une fois commis.

Voici d'après notre sympathique confrère les détails de ce drame sanglant :

Le 29 septembre dernier, M. Lacour, charcutier à Voisins, étant appelé à faire une période de vingt-huit jours sous les drapeaux, avait pris à son service le nommé Emile Morieu : celui-ci devait seconder Paul Chatoux, le garçon charcutier qu'employait M. Lacour.

Ces deux jeunes gens étaient très bien ensemble. Samedi soir, ils allèrent tous deux au bal. Le lendemain matin, à six heures, M. Lacour, ne trouvant pas Morieu à son travail, monta dans la chambre de son commis

pour le réveiller. Il n'était pas chez lui et n'avait pas dû se coucher, car son lit n'était pas défait.

Trois quarts d'heure après environ, Morieu fit son entrée chez son patron ; il était gris. M. Lacour, lui fit des reproches et lui donna son congé. Morieu, furieux, attribuant son renvoi à son camarade Chatoux, alla le trouver, le menaçant de lui crever le ventre, puis il entra dans sa chambre et prépara sa malle.

Vers huit heures, Morieu redescendit, armé d'un couteau. Il se précipita sur Chatoux et lui fit avec son arme, trois blessures : l'une au-dessus de l'épaule gauche, l'autre à la tête et la troisième au milieu du dos. Ces blessures, heureusement n'offrent pas une grande gravité.

M. Lacour, effrayé de l'acte que venait de commettre Morieu, s'échappa et courut chercher les gendarmes qu'il ramena.

Tout le monde pénétra dans la cuisine et un horrible spectacle s'offrit aux yeux ; le coupable, épouvanté du meurtre qu'il venait de commettre s'était coupé la gorge avec un couteau et s'était fait d'horribles entailles par lesquelles le sang sortait avec abondance.

Le docteur Gachet, appelé auprès de Morieu, pensa aussitôt ses plaies. Le blessé ne tarda pas à reprendre connaissance, et, malgré la gravité de son état, on put l'interroger.

Il a déclaré qu'il avait essayé, tout d'abord, de se tuer avec le couteau dont il s'était servi pour frapper son camarade ; mais, comme la lame n'était pas assez effilée, il ne s'était fait qu'une blessure insignifiante. Il alla alors chercher une autre arme et s'en porta trois coups à la gorge.

Avant de commettre son crime, Morieu avait écrit une lettre à ses parents qui habitent Houdan (Seine-et-Oise). Il les informait du drame qui allait se passer et leur demandait pardon du chagrin qu'il allait leur occasionner.

L'état du meurtrier est très inquiétant, et, à l'heure actuelle, on ne peut encore se prononcer à son égard.

NANTEUIL-LE-HAUBOUIN

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Le 2 novembre au matin, le nommé Minouillet François, garde particulier de M. Muzelle, s'apercevait que des maraudeurs s'étaient introduits dans une maison non habitée en ce moment, appartenant à son maître et située au « fond de Betz ».

Ils avaient pénétré par une fenêtre, en fracturant des contrevents et un carreau. Puis ils avaient fait du feu dans la cheminée, cuit des pommes et des poires, qu'ils avaient mangées ; enfin, ils étaient partis, après avoir répandu du foin à travers toute la maison.

Le garde soupçonna de ce méfait des braconniers qu'il avait vu rôder aux environs ; il alla avertir la gendarmerie, qui, le 5 novembre, arrêta les nommés Guilcher (Yves), 23 ans, Denis (Prosper), 34 ans, et Danner (Prosper), 24 ans, tous trois manouvriers, sans domicile.

Conduits devant le juge de paix, celui-ci ordonna leur transport à Senlis ; mais ils se sont formellement refusés à faire le voyage à pied de Nanteuil à Senlis, où cependant les attendaient bon souper et bon gîte à l'hôtel du gouvernement. Ils prétendaient que leurs chaussures étaient en mauvais état et que le froid était trop vif.

Ils avaient bien raison de ne pas se

gêner, ces braves trimardeurs qui n'ont pas l'habitude des longues étapes, ni de se presser dans leurs pégrinations, puisqu'il y a des voitures commodes, des wagons bien chauffés qui vous rendent à destination en un rien de temps. Aussi leur prétention n'a pas paru excessive et ils furent dirigés sur Senlis par le premier train.

POLICE CORRECTIONNELLE

DE MEAUX

Audience du 10 Novembre 1897

CLAYE-SOUILLY

Heuri Emile, 26 ans, et Boulard Louis, 67 ans, ont été arrêtés tous deux en état de vagabondage à Claye.

Chacun 15 jours de prison.

— Lancezeux Alexandre, 66 ans, a été trouvé porteur de 104 collets,

6 semaines de prisons,

VILLEPARISIS

Bouvard Edmond, 39 ans, était condamné dernièrement par défaut à 2 mois de prison et 200 francs d'amende, pour chasse à l'aide de collets.

Trouvant cette peine un peu salée, il a formé opposition, croyant obtenir une petite réduction. Tel n'a pas été l'avis du tribunal qui a maintenu sa première décision.

LE MESNIL-AMELOT

Uget François, 46 ans, faisait du tapage ces jours derniers chez son patron. Ce dernier envoya chercher le garde champêtre Landrieux. Loin de calmer Uget, l'arrivée du représentant de la loi ne fit qu'accroître sa colère, et pour tout potage l'agent ne reçut que des injures.

48 heures de prison.

OTUIS

Un nommé Dezosier qui fait défaut, est condamné à 2 mois de prison et

200 francs d'amende pour avoir été surpris à tendre des collets.

(Indépendant)

VILLE DE DAMMARTIN ÉTAT CIVIL

du 20 Septembre au 10 Novembre

Naissances

30 Septembre. — Virgile - Joseph - Furey Vénard fils de Joseph-Maxime et de Marie-Louise Hémet, son épouse, tous deux à Coye (Oise).

4 Octobre. — Joseph - Marie - Antoine - François Chevaucé, fils de Jules-Charles, maraîcher et de Marie-Louise-Opportune Hérviaux tous deux à Dammartin.

16 Octobre — Marguerite-Léonie Cadet, fille de Julien-Ernest décédé et de Charlotte Aveline journalière à Dammartin.

7 Novembre. — Corvisier Emulienne-Louise, fille de Louis-Gustave, et de Eugénie-Marie Corvisier, tous deux à Dammartin.

21 Septembre. — Reconnaissance de Arthur-Jules Deuxdeniers, par Arthur Deuxdeniers.

Mariages

25 Septembre. — Entre Jean-Baptiste Malochet domestique et Marie Deschet domestique tous deux à Dammartin.

9 Octobre — Entre Georges-Etienne Versigny, jardinier et Léontine-Louise Charpentier tous deux à Dammartin.

10 Novembre. — Entre Jacob-Emile-François, 52 ans, boucher à Vincennes (Seine) et Louise-Marie-Ernestine Versigny, 19 ans, couturière à Dammartin.

Décès

30 Octobre. — Eugène Trichot, 62 ans manouvrier sans domicile fixe.

Le Ministre du Commerce à Lagny

Inauguration du Pont de Torcy-Vaires

L'arrondissement de Meaux, qui, il y a quelques mois a été favorisé de la visite de M. Méline président du Conseil des ministres, a eu, dimanche dernier l'honneur de recevoir à Lagny-Vaires, M. Henri Boucher, ministre du Commerce, venu pour l'inauguration du pont de Torcy,

Les journaux locaux dont les colonnes sont remplies du récit de cette fête, l'apprécient si diversement qu'il est assez difficile de savoir exactement comment les choses se sont passées ; cependant d'après quelques informations qui nous sont parvenues, nous avons lieu de considérer comme l'expression exacte de la vérité, le compte-rendu publié par notre sympathique confrère de l'*Éch. de la Bré*, témoin oculaire de cette fête et qui déclare en toute sincérité qu'elle était magnifique.

« C'était, dit-il, un enchantement, une véritable féerie. Ses organisateurs se sont surpassés. Leur zèle a été merveilleux et leur empressement au delà de toute louange »

A son arrivée à la gare de Lagny, à onze heures trois minutes, le Ministre fut reçu par M. Quillard, maire de la ville, dans le salon des premières, richement orné de tentures, de fleurs et de plantes magnifiques.

A la suite de M. Henry Boucher venaient M. le préfet de Seine-et-Marne et son secrétaire général, M. le sous-préfet de Meaux, M. le sénateur Charles Prevet, MM. les députés Derveloy, Delbet et Ouvré, M. Droz, président du Conseil général, M. le général Delbèze ; M. le capitaine Rebillot, M. le capitaine de gendarmerie, M. le président du tribunal civil de Meaux, M. le Procureur de la République, M. l'ingénieur des Ponts et chaussées, M. l'inspecteur primaire etc, qui aussitôt, se rendirent en voiture à Torcy ou devait avoir lieu l'inauguration du pont.

« M. le Ministre descend à la Mairie qui ainsi que la commune a été décorée avec un goût exquis et un grand luxe. »

« De tous côtés, ce ne sont qu'arcs de triomphe, oriflammes, banderolles, inscriptions bienveillantes, arbres verts, feuillage, corbeilles de fleurs. C'est ravissant, en vérité, et on ne saurait se montrer plus hospitalier. »

« Le reste du chemin, jusqu'au pont, se fait au milieu d'un décor véritablement enchanteur. La foule est déjà énorme. Que sera-ce l'après-midi ? On se portera, on se houchera ; les pompiers de Torcy de Noisiel et autres lieux circonvoisins qui font la haie, seront débordés ; il n'y aura plus de cortège possible. M. le Ministre marchera au milieu de gens familièrement respectueux — ces mots ne hurlent pas de se trouver accomplis — charmés de sa bonne grâce nous dirons même de sa bonhomie et de sa rondeur. »

« La belle *Harmone* de Noisiel, dont la tâche sera d'une sans pareille lourdeur pendant toute cette mémorable journée et qui pendant le repas nous offrira un concert hors ligne et auquel on est rarement habitué, nous accueille par un de ses meilleurs morceaux. Les salves d'artillerie annoncent à tous l'arrivée du ministre : c'est de l'enthousiasme, c'est du délire. Les acclamations éclatent de toutes parts et nous poursuivent bien longtemps après notre entrée sous la tente, chef-d'œuvre de décoration harmonieuse et habile, où est servi le repas somptueux que M. Gaston Menier, l'aimable conseiller général du canton de Lagny, offre à ses deux cent vingt invités. »

A l'heure des toasts, M. le préfet de Seine-et-Marne a porté la santé du chef de l'État et bu aux glorieuses destinées de la France démocratique.

M. Gaston Menier a chaleureusement remercié le Ministre du Commerce et de l'Industrie, d'avoir bien voulu se déplacer pour assister à l'inauguration du pont de Torcy-Vaires, appelé à faciliter les communications et à développer le trafic industriel et commercial de la région. Il a également exprimé au membre du gouvernement sa reconnaissance pour la part généreuse que l'État a prise à la construction du pont et a terminé en remerciant également le Conseil général et tous les collaborateurs de cette œuvre.

M. Charles Prevet, sénateur a rappelé en termes élogieux les progrès réalisés dans ces derniers temps et a bu à la durée du gouvernement et à la grandeur de la France républicaine.

M. le Ministre du Commerce qui prend le dernier la parole donne à son discours un ton de franche bonhomie et d'humoristique familiarité qui produisent sur l'assistance une excellente impression et lui gagnent toutes les sympathies.

Le cortège gagne alors le pont où le cérémonial de l'inauguration s'accomplit de la manière ordinaire : L'entrée du pont est barrée par un ruban que coupe le ministre, pour passer à l'autre extrémité, où il se trouve en présence des ouvrières de l'usine de Noisiel qui lui offrent des gerbes de fleurs et lui adressent avec une grâce exquise, par l'organe de l'une d'entre elles, un compliment empreint de sentiments très nobles et particulièrement flatteurs pour M. Menier leur patron, dont elles proclament hautement les mérites.

M. Boucher, puis M. Gaston Menier répondent quelques mots aimables à ces bonnes paroles et la cérémonie officielle se termine par deux autres discours de remerciement au ministre, dont l'un de M. Derveloy, député, et l'autre de M. Droz, président du Conseil général de Seine-et-Marne.

Le ministre avant de se retirer, a remis la décoration du Mérite agricole à MM. Butel, vétérinaire à Meaux, et Saillant, conseiller d'arrondissement, les palmes académiques à MM. Arnous des Sauls, maire d'Esblly, et Houdiou, professeur à l'Association polytechnique.

Alors commença pour la foule, la série des réjouissances publiques. Le bal installé sous la tente du banquet éclairée à l'électricité fut particulièrement animé et se prolongea jusqu'à une heure très avancée de la nuit.

**Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS**

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

- Grosse Gailleterie française, 1^{re} gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50
Grosse Houille Charleroi, 1^{re} gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80
Gailletin de même qualité 4 »
Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70
Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »
Anthracite anglais, 1^{re} qualité. 5.50
Charbon de forge (noisettes). 2.80
Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60
Charbon industriel et Briquettes depuis 21 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil, au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

- Sable de rivière, Gaillon, Meulière, Gravier et Mignonnette pour jardins
Briques blanches, rouges et réfractaires.
Chaux vive et Chaux hydraulique.
Ciments et Tuyaux en grès.
Tuiles, Poteries, Chaporons de murs
Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).
Fers de tous les profils.

- Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb
Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux
Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.
Pelles acier fondu, bout trempé. . . . 1.10
Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »
Fourches à cailloux, 9 dents 7.50
Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . . 2.75
Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80
1^{re}65 1^{re}80 2^{me}10

- Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75
— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

- Rateaux, Poulies de puits, Boulons
Seaux solides, tôle galvanisée. 1.60
Seaux d'écurie. — — 3.25
Arrosoirs, Lessiveuses
Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction ; Chêne et Sapin
Planches brutes et rabotées Moulures
Planches de Lorraine, 2 choix, la p. 2.10

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur Gérant . F. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin

**COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE**

E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN

Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

ACHILLE OFFROY

à DAMMARTIN (Seine-et-Marne)

**BICYCLETTES, TANDEMS
et fauteuils roulants PEUGEOT**

PEUGEOT La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs **au prix de 290 francs.**

Plaque d'identité, grelot et accessoires compris.

**CHARBONS DE TOUTES PROVENANCES
OKES des SOCIÉTÉS du Nord et de l'Est**

ANTHRACITES

FORGES LAVÉES de Premier Choix
Briquettes pleines & perforées
Grilles en fer — Meubles de Jardin

GROS — 1/2 GROS

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

VIENT DE PARAÎTRE

**ALMANACH - MÉMENTO
de la PETITE GAZETTE**

Vol. in 4°, illustré de 36 gravures.

15 cent.

MUSÉE DES FAMILLES

EDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.
Abonnements : Un an. 6 fr. ; Six mois 3 fr.

Agendas de poche & de bureau

depuis 0 fr. 45 centimes

CALENDRIERS, ÉPHÉMÉRIDES, ALMANACHS

**PAPIERS de FANTAISIE
FEUILLES DE COMPLIMENTS**

Imagerie, Emblèmes — Souvenirs

